

**AVENANT N° 16 AU TRAITE DE CONCESSION  
DU SERVICE PUBLIC  
DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE  
DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
EN DATE DU 11 MARS 1991**

**ENTRE**

**LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Hôtel de Ville  
Place Jules Ferry  
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

Représentée par son Maire, **Monsieur David VALENCE**, dûment habilité à cet effet par une délibération de l'assemblée délibérante en date du 24 Novembre 2015

Ci après désignée « La Collectivité »

D'UNE PART

**ET**

**ELRES**, SAS, au capital de 1 324 944 Euros,  
Immatriculée sous le numéro 662 025 196 RCS PARIS,  
Ayant son siège au 61-69, rue de Bercy à PARIS (75012),  
Représentée par **Monsieur Jean-Pierre LANZETTI**, en qualité de Président.  
et par délégation par **Monsieur Lionel OLLINGER**, en qualité de Directeur Régional,

Ci-après dénommée « **ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT** » ou le « **DELEGATAIRE** ».

D'AUTRE PART

## ETANT PREALABLEMENT EXPOSE

Par un contrat de Délégation de Service Public en date du 11 mars 1991, la ville de Saint-Dié des Vosges a confié à ELIOR Restauration Enseignement la gestion du service public de la restauration collective scolaire, CCAS, personnel communal.

Il apparaît nécessaire d'ajuster les prix de repas servis à la Ville dans le cadre de la présente Délégation de Service Public.

## IL EST EN CONSEQUENCE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### MODIFICATION DU CHAPITRE VII – DISPOSITIONS FINANCIERES

#### **ARTICLE 34 – PRIX DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE**

##### 34.5 – Réexamen des prix unitaires

##### TARIFICATION POUR 2015:

- Elior Restauration Enseignement s'engage à ne pas appliquer la revalorisation contractuelle qui s'élevait à 1.73% d'augmentation au 1<sup>er</sup> Septembre 2015.
- De plus, Elior Restauration Enseignement **diminuera ses tarifs de 1,00 € HT sur le poste Petit-déjeuner de la Résidence les CHARMES à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.**

**Le prix du petit-déjeuner passe donc de 4,922 à 3,922 Euros HT.**

- Elior Restauration Enseignement **diminuera ses tarifs de 1,50€ HT sur le poste repas Scolaires (maternelle/primaire) à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2015.**

Le prix du **repas Maternelle** passe donc de 7,887 à **6,387 Euros HT**

Le prix du **repas Primaire** passe donc de 7,887 à **6,387 Euros HT**

##### SOUS-ACTIVITE 2015 :

- Elior Restauration Enseignement fera une remise de 50 000 € HT sur la sous activité due pour l'année 2015.

### **TARIFICATION POUR 2016:**

- Elior Restauration Enseignement s'engage à ne pas appliquer la revalorisation contractuelle prévue au 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

### **SOUS-ACTIVITE 2016 :**

- Elior Restauration Enseignement s'engage à ne pas refacturer la sous-activité sur l'année scolaire 2016.

### **PORTEE**

Les dispositions du présent avenant prennent effet à compter du **1<sup>er</sup> Octobre 2015**.

Toutes les dispositions du contrat, de ses annexes et de ses avenants non modifiées par l'effet des présentes demeurent inchangées.

Fait à Saint-Dié des Vosges, le :

En deux exemplaires originaux

#### **Pour le Délégué**

**Monsieur Jean-Pierre LANZETTI**  
*Président d'ELRES*

#### **Pour la Collectivité**

**Monsieur David VALENCE**  
*Maire de Saint-Dié-des-Vosges*

Et par délégation :

**Monsieur Lionel OLLINGER**  
*Directeur Régional*

**Lionel OLLINGER**  
*Directeur Régional*